



Présentation du programme « Plantons des haies »

Le plan de relance : une opportunité à saisir

Le plan de relance, annoncé par le Gouvernement le 3 septembre 2020, comporte un important volet consacré à la **transition agricole, alimentaire et forestière** qui se décline en dix-neuf mesures, et doté d'une enveloppe budgétaire de 1.2 milliard d'euros. 50 millions d'euros sont consacrés à la mesure « **Plantons des haies** ».

Le programme « Plantons des haies »



Le Gouvernement a mis en place la mesure «Plantons des haies» pour **soutenir la plantation** ou la **reconstitution des haies** et le **développement de l'agroforesterie** intra-parcellaire sur des surfaces agricoles, l'objectif étant de planter plus de 750 kilomètres en Grand Est.

Ce programme a pour objectif d'**aider les agriculteurs** qui souhaitent **favoriser la biodiversité** autour et à l'intérieur de leurs cultures en reconstituant les haies bocagères qui les entourent et en implantant des alignements d'arbres (agroforesterie intra-parcellaire).

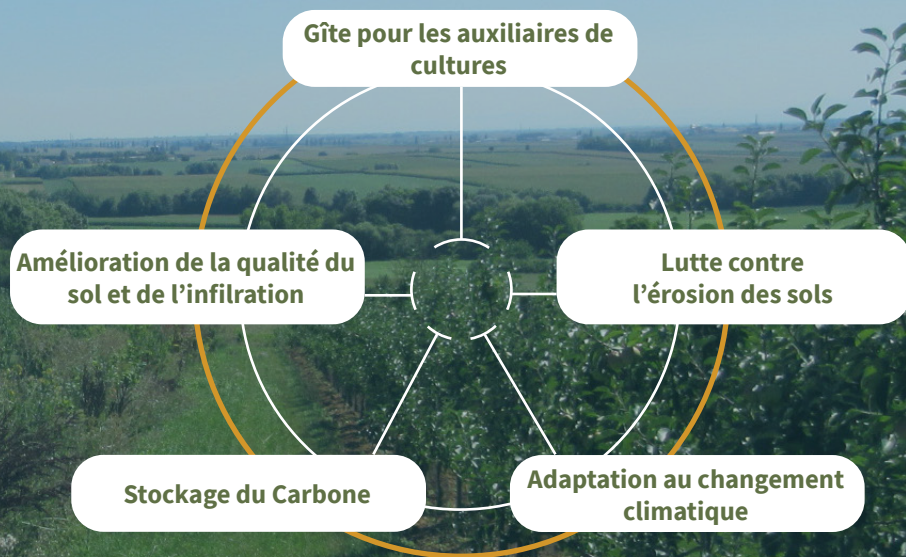
Cette mesure permet de **financer les travaux** de plantation de haies et d'alignements d'arbres sur des surfaces agricoles avec un taux de subvention jusqu'à 90%. Elle prend également en charge l'accompagnement technique et administratif.

Les agriculteurs seront conseillés dans l'implantation, le choix des essences, l'entretien, le montage des dossiers, etc. **Mesures en cours d'évolutions rapprochez-vous des structures d'animations.**

L'intérêt des haies :

Haies et arbustes constituent un réservoir de biodiversité qui améliore la qualité de l'eau et des sols, le stockage du carbone, l'adaptation au changement climatique, le bien-être animal, et joue un rôle d'écran pour les produits phytosanitaires. Pourtant, depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français et continuent de diminuer.

Les haies en bordure de champs, les bosquets, les maillages d'arbres champêtres et agricoles jouent différents rôles :



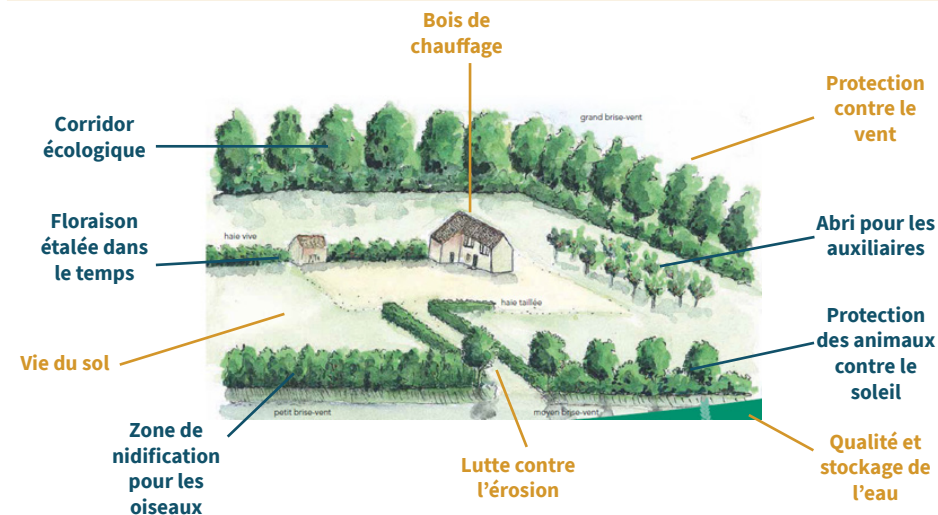
Plusieurs insectes y accomplissent au moins une partie de leur cycle de vie, notamment les carabes qui sont par exemple de grands consommateurs de limaces. La pression des vers de la grappe de la vigne est également plus faible en présence de haies à proximité des parcelles. Certaines espèces d'oiseaux y nichent et les chauves-souris s'en servent comme territoires de chasse (prédateurs des carpocapses, tordeuses et autres papillons). Ces haies bénéficient également aux oiseaux migrateurs qui se nourrissent des baies. Elle fournit des ressources alimentaires (baies, graines...) tout en assurant un rôle pour la nidification de nombreux oiseaux et permet aussi la circulation de la faune sauvage (belette et renard contre les campagnols).

Véritables corridors écologiques, les haies jouent un rôle important dans le déplacement des petits animaux.

Enfin, dans les zones très pauvres en éléments arborés, des haies, mêmes isolées, créeront des zones refuges et des micro-habitats précieux pour la faune. Cette mesure est une opportunité pour les exploitants agricoles en vue de la future Politique Agricole Commune (verdissement de la PAC, Eco-régimes), et peut avoir un impact économique direct ou indirect (Certification Haute Valeur Environnementale, valorisation de la biomasse, etc.).

La haie présente donc de nombreux intérêts pour les cultures et plus généralement pour l'environnement. Autrefois, elles étaient appréciées pour leur capacité à délimiter les parcelles, à fournir du bois d'œuvre et de chauffage, tout en protégeant les cultures et les animaux du vent, ...

Planter une haie



- Pour la biodiversité
- Pour l'agriculture

Comment gérer ma haie :

La haie est un espace productif, au même titre que les parcelles culturales. La mise en place d'un plan de gestion des haies à l'échelle de l'exploitation permettra de gérer son «capital-bois» de manière durable. On déterminera ainsi la destination des productions (bois d'œuvre, de chauffage, copeaux...) selon le potentiel des haies existantes, on organisera les rotations afin d'étaler les récoltes et on mettra en évidence les haies à régénérer, les espaces à replanter et les tailles de formation à réaliser. Enfin, en organisant ainsi la gestion de ses haies, on assure un entretien régulier bénéfique à la biodiversité.

Conditions d'éligibilité :

- Accompagnement obligatoire par une structure d'animation (technique et administratif)
- Les bénéficiaires éligibles sont les agriculteurs, collectivités et de nombreux autres types de structures.
- Uniquement sur terre agricole
- Espèces : pas d'exotiques, pas d'invasives, pas de plants truffiers, pas de fruitiers greffés (Fruitiers tolérés mais non subventionnés)
- Protection à minima des hauts jets
- Paillage plastique interdit

Dépenses prises en compte :

- Travail du sol
- Achat des plants, protections, paillage
- Clôtures si élevage
- Main d'oeuvre de plantation, de pose paillage et protection
- Semences bande enherbée
- 5% de plants en plus pour regarnir l'année suivante

Exemple de coût d'une haie ou d'un arbre intra-parcellaire :

(Coût très variable)

- **Haie 1 rang** : 1m entre chaque plant, basse et haute tige : 7,19€ HT par mètre linéaire
- **Haie 2 rangs** : 1,50m entre chaque plant sur le rang, 100% plans protégés : 13,47 € HT par mètre linéaire
- **Arbre intra parcellaire** : 20,32 € HT par arbre

Qui contacter ?

Dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, vous pouvez vous adresser à



• Bio en Grand Est •

• **Bio Grand Est** (Porteur du projet) : Emilie Poquet
06 45 18 10 63 • emilie.poquet@biograndest.org



• **FREDON Grand Est** : Grégory Wisselmann
07 82 05 25 83 • gregory.wisselmann@fredon-grandest.fr



• **Haies vives d'Alsace** :
06 42 90 21 29 • contac@haies-vives-alsace.org



• **l'AVA** : Raymond LASSABLIERE
03 89 20 16 50 • r.lassabliere@ava-aoc.fr